



Visite collective de ferme/échanges

S'INSTALLER en MARAÎCHAGE BIO

*S'associer et s'organiser pour un meilleur équilibre
vie pro-vie perso*

Au GAEC Les Jardins de l'Ordinaire
Chez Nicolas Aubry et Ludovic Sframeli
à Villette d'Anthon (38)

mardi 25 novembre, de 14h à 17h

Programme : Témoignage de Nicolas et visite de la ferme.

Échanges sur son parcours d'installation.

Échanges sur le fonctionnement de la ferme.

Échanges sur l'organisation du travail mise en place au sein de la ferme pour trouver un bon équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

Ludovic est installé sur ces terres depuis 2011, après une dizaine d'année installé seul il a eu envie de partager la réussite de la ferme mais aussi la charge de travail, la charge mentale et de s'octroyer plus de temps perso.

Nicolas est arrivé sur la ferme lors de son stage de BPREA, stage qui s'en est suivi par une année de STIT, puis la création d'un GAEC en janvier 2022 à 3 (à 2 depuis 2024).

L'association a permis de repenser le partage du travail et des responsabilités pour permettre à chacun des associés de trouver un bon équilibre vie pro-vie perso.

La ferme a deux ateliers, maraîchage diversifié et poules pondeuses, et commercialise l'ensemble en circuit court, vente à la ferme et AMAP.



L'ADDEAR et l'ADABIO sont partenaires au sein du collectif INPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale). Ces 2 associations œuvrent pour le développement d'une agriculture paysanne et/ou biologique sur le territoire, et accompagnent des projets d'installation et/ou de changements de pratiques en Isère.

Aspects pratiques

Inscription obligatoire (le nombre de place est limité)

Lieu de RDV précisé à l'inscription.

Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées de chacun.e seront partagées pour organiser un co-voiturage.

Inscrivez-vous auprès de

- Gaëlle FREIN – ADDEAR 38 – 07 81 78 96 38, installation@addear38.fr
- Sophie BOMEL - ADABIO – 07 43 36 98 05, technique.pv7374@adabio.com



Cette action bénéficie d'un financement de l'Etat, sur convention AITA-volet 6